

**Conseil économique et social**

Provisoire

16 janvier 2007
Français
Original : anglais

Session de fond de 1998**Compte rendu analytique provisoire de la 48^e séance**

Tenue au Siège, à New York, le vendredi 31 juillet 1998, à 15 heures

Président : M. Somavia (Chili)**Sommaire**Questions sociales et questions relatives aux droits de l'homme (*suite*)g) Droits de l'homme (*suite*)Application des résolutions 50/227 et 52/12 B de l'Assemblée générale (*suite*)Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation (*suite*)

Suspension de la session de fond de 1998 du Conseil

Les rectifications au présent compte rendu doivent être rédigées dans l'une des langues de travail. Elles doivent être présentées dans un mémorandum et être également portées sur un exemplaire du compte rendu. Il convient de les adresser, *une semaine au plus tard à compter de la date du présent document*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza.

00-32096 (F)



La séance est ouverte à 16 heures.

Questions sociales et questions relatives aux droits de l'homme (*suite*)

g) Droits de l'homme (*suite*) (E/1998/94)

1. **M. Chowdhury** (Bangladesh), Vice-Président, fait rapport sur les consultations officieuses tenues à propos de la note du Secrétaire général publiée sous la cote E/1998/94 et déclare qu'il a été convenu que le Conseil ne pourrait prendre une décision sur ladite note car les délégations ont besoin de temps pour consulter leur Mission et leur capitale respective. Les membres sont également convenus que la résolution du Conseil proposée devra adresser à la Cour internationale de Justice une demande d'avis consultatif et engager le Gouvernement malaisien à faire en sorte que tous les jugements et les procédures en instance sur cette affaire soient suspendus, en attendant l'avis consultatif de la Cour. Enfin, il a été convenu que la résolution du Conseil proposée sera traduite dans toutes les langues officielles et mise à la disposition des membres, de façon qu'une décision puisse être prise sur la question la semaine suivante.

2. **Le Président** croit comprendre que le Conseil souhaite reprendre l'examen de la question à la reprise de sa session, qui aura lieu la semaine suivante.

3. *Il en est ainsi décidé.*

4. **M. Hasmi** (Observateur de la Malaisie) exprime ses vifs regrets à propos du différend qui a opposé la Malaisie et l'Organisation des Nations Unies, à la suite des activités du Rapporteur spécial de la Commission des droits de l'homme chargé de la question de l'indépendance des juges et des avocats, un ressortissant malaisien. Il prend note du document E/1998/94 et de la décision du Secrétaire général de solliciter un avis consultatif de la Cour internationale de Justice, par l'entremise du Conseil économique et social. La Malaisie présentera officiellement sa position sur la question en temps voulu mais elle souhaite faire quelques observations à propos de la note du Secrétaire général.

5. S'agissant du paragraphe 7 de la note, le Ministre malaisien des affaires étrangères n'a pas refusé de modifier le texte du certificat mais il n'a pas été en mesure de le faire, étant donné le différend sur

l'interprétation par la Malaisie quant à l'étendue des immunités du Rapporteur spécial.

6. S'agissant du paragraphe 14 de la note, il est inexact de dire que le Gouvernement malaisien a maintenu que, pour négocier un règlement, M^e Fortier devait revenir à Kuala Lumpur. S'il est vrai que le Gouvernement malaisien avait demandé que Maître Fortier effectue une seconde visite à Kuala Lumpur pour aider à régler la question, il était disposé, et s'était en fait décidé, à envoyer une haute personnalité juridique à New York pour étudier d'autres modes de règlement avec l'Organisation des Nations Unies, proposition qui avait été jugée acceptable par le Secrétaire général. C'est parce que le Secrétaire général avait ensuite suggéré d'envoyer encore une fois son Envoyé spécial à Kuala Lumpur, en vue de procéder rapidement à un règlement, que le Gouvernement malaisien a volontiers accepté de recevoir Maître Fortier du 25 au 28 juillet 1998.

7. Enfin, s'agissant du paragraphe 15, il n'est pas juste de dire que « le Gouvernement malaisien n'était (pas) disposé ... à régler l'affaire ». Certes, le Gouvernement malaisien n'était pas disposé à établir un exposé conjoint à présenter au Conseil à sa session en cours, compte tenu des difficultés d'ordre juridique, mais il a coopéré avec l'Organisation des Nations Unies par tous les moyens possibles pour tenter de régler cette affaire.

8. La Malaisie apprécie sincèrement les efforts faits par le Secrétaire général pour trouver une solution au problème. En dépit du différend regrettable qui l'a opposée à l'ONU, elle reste foncièrement attachée à l'Organisation des Nations Unies et continuera de prendre une part active à toutes ses activités.

Application des résolutions 50/227 et 52/12 B de l'Assemblée générale (*suite*) (E/1998/81)

9. **M. Atiyanto** (Observateur de l'Indonésie), prenant la parole au nom du Groupe des 77 et de la Chine, dit qu'il n'a pas été possible de tenir des consultations officieuses sur la question de l'emploi des dividendes pour le développement. Le Groupe des 77 et la Chine attachent toutefois une grande importance à cette question et regrettent que le rapport du Secrétaire général publié sous la cote E/1998/81 ait été soumis au Conseil et non aux organes intergouvernementaux compétents, comme le demandait le paragraphe 6 de la résolution 52/235 de

l'Assemblée générale. le Groupe des 77 et la Chine, qui ont toujours négocié de bonne foi, souhaitent donc proposer le projet de décision ci-après:

« *Le Conseil économique et social,*

Rappelant les résolutions 52/220 et 52/235 de l'Assemblée générale ainsi que les règlements et règles régissant la planification des programmes à l'Organisation des Nations Unies,

Attend avec intérêt les résultats de l'examen, par les organes intergouvernementaux compétents, du rapport du Secrétaire général (E/1998/81) concernant l'emploi des ressources du Compte pour le développement inscrites au chapitre 34 du budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies ».

10. **M. Sial** (Pakistan) appuie la déclaration faite par le représentant de l'Indonésie au nom du Groupe des 77 et de la Chine. Pour éviter toute confusion dans la conduite des travaux de l'Organisation, il importe de respecter les règlements et règles pertinents, qui stipulent que la question doit être examinée par les organes intergouvernementaux compétents, à savoir la Deuxième Commission, la Cinquième Commission et le Comité du programme et de la coordination.

11. **M. Glanzer** (Observateur de l'Autriche) a besoin de temps pour consulter les autres membres de l'Union européenne avant de prendre position sur le texte qui vient d'être proposé.

12. **Le Président** pense que le problème pourrait être résolu en reportant l'examen de la question jusqu'à la reprise de la session, la semaine suivante. Le Conseil pourrait aussi se contenter de prendre note du rapport du Secrétaire général, sans débattre des questions de fond qui y sont soulevées.

13. **M. Atiyanto** (Observateur de l'Indonésie), s'exprimant au nom du Groupe des 77 et de la Chine, déclare que le Groupe des 77 et la Chine ne souhaitent pas que le Conseil prenne une décision sur la question : c'est précisément la raison pour laquelle il a proposé un projet de décision, sur lequel il espère qu'un consensus sera atteint.

14. **Mme Fahmy** (Observatrice de l'Égypte) estime qu'il n'y a aucun texte autorisant le Conseil à examiner le rapport du Secrétaire général. A dire vrai, si le Conseil le faisait, ce serait une violation de la Charte. Aussi faut-il espérer parvenir à un consensus sur la proposition faite par le Groupe des 77 et la Chine.

15. **M. Sial** (Pakistan) demande en vertu de quel règlement ou règle le Conseil est autorisé à examiner

un rapport proposant des actions à financer avec les fonds l'Organisation.

16. **Mme Hormilla castro** (Cuba) pense que la question à l'examen ne doit certes pas occulter les succès réels obtenus par le Conseil pendant sa session de fond actuelle; mais elle met toutefois en lumière la nécessité d'une transparence complète dans les débats du Conseil sur toutes les questions. Eu égard aux préoccupations exprimées par le Groupe des 77 et la Chine, il est difficile de comprendre pourquoi il n'est pas possible de suspendre la séance pendant quelques minutes, de façon à permettre la tenue des consultations nécessaires pour parvenir à un consensus.

17. **Le Président** ne voit pas la nécessité de suspendre la séance, à moins que, cependant, il n'y ait une véritable possibilité d'arriver à un consensus sur le texte proposé.

18. **M. Panevkin** (Fédération de Russie) pense qu'il vaudrait mieux que le Conseil prenne une décision définitive sur la question à la reprise de sa session, la semaine suivante, pour donner aux délégations le temps de se consulter entre elles et de consulter leur capitale.

19. **M. Merouane** (Algérie) estime qu'une suspension de séance de quelques minutes serait très utile aux délégations pour leur permettre de tenir des consultations. Si cela n'est pas faisable, la délégation algérienne demandera de suspendre la séance pour que les délégations puissent se consulter sur la proposition du Président, tendant à reporter l'examen de la question jusqu'à la semaine suivante.

20. *Il en est ainsi décidé.*

La séance est suspendue à 16 h 35; elle est reprise à 16 h 55.

21. **M. Glanzer** (Observateur de l'Autriche), prenant la parole au nom de l'Union européenne, déclare que son groupe peut se rallier au projet de décision proposé oralement par l'Indonésie.

22. **Le Président** croit comprendre que le Conseil souhaite adopter le projet de décision proposé oralement par l'Indonésie et appuyé par l'Union européenne.

23. *Il en est ainsi décidé.*

24. **M. Hynes** (Canada) donne son adhésion au projet de décision; en l'adoptant, le Conseil s'est prononcé sur le rapport du Secrétaire général concernant le Compte pour le développement. A son avis, il est tout à fait légitime que le Secrétaire général ait présenté au Conseil le rapport sur cette question, étant donné les

fonctions de supervision exercées par le Conseil dans les domaines du développement économique et social, et il est malvenu de supposer que, ce faisant, le Secrétaire général ait violé la Charte.

25. **Mme Fahmy** (Observatrice de l'Égypte) prie le Secrétaire d'insérer dans la décision présentée oralement le titre complet et correct : "Règlement et règles régissant la planification des programmes, les aspects du budget qui ont trait aux programmes, le contrôle de l'exécution et les méthodes d'évaluation".

26. **M. Atiyanto** (Observateur de l'Indonésie), s'exprimant au nom du Groupe des 77 et de la Chine, remercie les membres du Conseil de la compréhension dont ils ont fait preuve dans un domaine qui préoccupe légitimement le Groupe des 77 et la Chine, seuls bénéficiaires du Compte pour le développement.

27. **M. Winnick** (États-Unis d'Amérique) remercie le Secrétaire général pour son rapport sur le Compte pour le développement (E/1998/81) et estime, comme le représentant du Canada, qu'il est tout à fait légitime que ce rapport soit soumis au Conseil.

28. **M. Sial** (Pakistan) est du même avis que l'Observatrice de l'Égypte et demande que le titre corrigé soit inséré dans la décision.

29. **M. Schalin** (Finlande) demande au Secrétariat de rectifier le paragraphe 3 du dispositif du projet de résolution publié sous la cote E/1998/L.38, au titre du point 7 f) de l'ordre du jour, pour rendre compte du consensus atteint pendant les consultations officielles.

Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation (*suite*) (E/1998/L.47)

Projet de décision E/1998/L.47

30. **M. Chowdhury** (Bangladesh) présente le projet de décision E/1998/L.47 intitulé "Thèmes de la session de fond de 1999 du Conseil économique et social", dans lequel il apparaît que le thème pour le débat de haut niveau sera "Le rôle de l'emploi et du travail dans l'élimination de la pauvreté : renforcement des moyens d'action et promotion de la femme" et que le thème pour le débat consacré aux questions de coordination sera "Développement de l'Afrique : mise en œuvre et suivi coordonné par le système des Nations Unies des initiatives concernant le développement de l'Afrique".

31. **Le Président** croit comprendre que le Conseil souhaite adopter le projet de décision E/1998/L.47.

32. *Il en est ainsi décidé.*

Suspension de la session de fond de 1998 du Conseil

33. **Le Président** déclare que la session de 1998 du Conseil économique et social a contribué à renforcer la présence et l'influence politiques du Conseil, grâce à ce qu'il appelle une diplomatie de gestion ou l'art d'harmoniser différents intérêts, tout en améliorant la qualité du processus et du produit final, en alliant bonne politique et bonne gestion.

34. Les travaux de l'année ont été marqués par une série de premières. Le Secrétaire général a pris la parole devant la session d'organisation du Conseil, une réunion spéciale de haut-niveau a été organisée avec les institutions de Bretton Woods et une session unique, consacrée au suivi intégré et coordonné des résultats des conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies a été tenue, au cours de laquelle il a été décidé que le Conseil tiendrait une réunion officielle sur les indicateurs de base et une résolution, prospective et équilibrée, a été adoptée en vue de donner des directives au système des Nations Unies. Les présidents des commissions techniques se sont réunis et ont échangé leurs expériences. Ils ont donné leur opinion concernant leurs méthodes de travail et leur relation avec le Conseil et le Bureau a eu des échanges de vues avec les bureaux des diverses commissions techniques. Un communiqué ministériel a été adopté à l'issue du débat de haut niveau et un débat consacré aux affaires humanitaires a été tenu pour la première fois : les conclusions concertées dudit débat ont été adoptées à l'unanimité. Le Bureau du Conseil a convenu d'une nouvelle méthode de répartition des tâches et chaque Vice-Président a assumé des responsabilités précises.

35. En outre, des réformes ont été mises en œuvre: la Commission de la science et de la technique au service du développement passera de 53 à 33 membres; deux organes subsidiaires fusionneront pour devenir le Comité de l'énergie et des ressources naturelles pour le développement; et les méthodes de travail des commissions fonctionnelles deviendront plus efficaces et seront mieux concertées avec le Conseil. Les Commissions régionales et leurs réformes ont été réexaminées à fond et le rôle qu'elles jouent, aussi bien dans le système des Nations Unies qu'au sein de leur région, a été mis en valeur. Les secrétaires exécutifs de ces Commissions ont participé aux travaux du Conseil et les relations entre le Conseil et les Commissions régionales ont été nettement renforcées. Enfin, les incidences des réformes du Conseil sur le budget programme ont été

présentées dans un document qui fait clairement apparaître que ces réformes feront effectivement des économies à l'Organisation.

36. Certes, beaucoup a été fait en un an, mais il reste encore beaucoup à faire pour mieux rationaliser les méthodes de travail du Conseil. Le Président rappelle que les bons résultats sont le fruit d'une bonne organisation et se déclare convaincu que tous les membres sont également attachés à développer et élargir les progrès réalisés.

37. **M. Desai** (Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales) déclare qu'une bonne partie des résultats obtenus pendant la session en cours du Conseil économique et social est due à la direction remarquable, courtoise et avisée de son Président. De plus, la coopération a été étroite entre le Président, le Bureau du Conseil et le Secrétariat de l'ONU; les Vice-Présidents ont apporté leur contribution à la gestion collégiale du Conseil; et le Bureau a travaillé en équipe pour aider le Conseil à prendre ses décisions.

38. La grande productivité de la session en cours est due aussi à l'intensité des travaux préparatoires et au développement des échanges entre les délégations. Il convient de saluer l'inclusion d'un débat consacré aux questions humanitaires car il n'existe aucune autre instance où les questions humanitaires sont examinées au niveau politique; mais il faudra consacrer plus de temps aux échanges et au dialogue. Les efforts du Conseil pour rationaliser ses propres organismes subsidiaires ont abouti à des décisions transparentes, conduisant à des changements effectifs, par opposition à d'autres organes de l'Organisation, où la réforme est encore en cours. Mais il faut encore examiner le débat général; en particulier, il faut trouver les moyens d'augmenter son efficacité à coordonner les organes subsidiaires du Conseil.

39. Pour conclure, le Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales donne aux délégations l'assurance que le Secrétariat est entièrement acquis à la consolidation des travaux du Conseil.

40. **M. Wibisono** (Observateur de l'Indonésie), s'exprimant au nom du Groupe des 77 et de la Chine, déclare que la session a été très productive parce que son champ d'action est élargi et qu'une plus grande participation est demandée aux divers groupes apparentés. Les différents formats employés, tels que les tables rondes, ont permis de faire apparaître toutes sortes d'idées et de points de vue et si des progrès restent à faire, il y a eu des tendances positives, notamment en ce qui concerne les résultats des

principaux débats. Par exemple, l'adoption d'un communiqué ministériel à l'issue du débat de haut niveau contribuera à renforcer l'autorité du Conseil lorsqu'il traite des questions essentielles du développement.

41. Il reste à espérer que la résolution sur l'intégration d'une perspective sexospécifique permettra de renforcer davantage les activités visant à prendre en considération la perspective sexospécifique sur le terrain. La conclusion concertée concernant la Déclaration et le Programme d'action de Vienne en réaffirme la validité tout en évitant les chevauchements des travaux consacrés par les organes subsidiaires du Conseil aux questions relatives aux droits de l'homme. Grâce au débat consacré aux affaires humanitaires, le Conseil a pu, pour la première fois, jeter les bases d'un renforcement de la coordination entre les organismes des Nations Unies, les gouvernements et la société civile sur les questions de l'aide humanitaire et des moyens nécessaires pour la rendre efficace.

42. C'est également pour la première fois que le débat général a porté sur des points spécifiques concernant l'application et le suivi intégrés et coordonnés des grandes conférences de l'Organisation des Nations Unies. Une réunion informelle, consacrée aux indicateurs de base, préludera à la collecte de données en vue d'identifier les lacunes, chevauchements et doublons éventuels.

43. Pour conclure, l'intervenant félicite le Président de sa nomination au poste de Directeur général de l'Organisation internationale du Travail (OIT) et exprime l'espoir que la coordination entre les travaux du Conseil et ceux du BIT en sera améliorée.

44. **M. Sucharipa** (Observateur de l'Autriche), s'exprimant au nom de l'Union européenne, estime que la session de fond a renforcé le rôle du Conseil, tel qu'il est prévu dans la Charte. Plusieurs réunions importantes se sont tenues avant la session de fond. Le caractère interactif de telles réunions serait encore renforcé si l'on invitait un nombre réduit de participants; ces réunions devraient avoir des objectifs clairement définis et induire une valeur ajoutée pour la session de fond. Il est particulièrement encourageant de noter que des représentants des institutions de Bretton Woods ont participé aussi bien aux réunions spéciales de haut niveau qu'à la session de fond.

45. Les différents débats de la session ont obtenu des résultats concluants grâce à des travaux préparatoires efficaces et rationnels. Le débat inédit, consacré aux questions humanitaires, devrait être renouvelé chaque

année, même s'il convient, comme le suggèrent les conclusions, d'y apporter des aménagements. Les résultats du débat consacré aux questions de coordination confirment qu'il constitue un instrument approprié pour assurer la concertation et l'intégration des travaux entre les différents organes de l'Organisation des Nations Unies.

46. Il est regrettable que la résolution adoptée à l'issue du débat consacré aux activités opérationnelles n'ait pas proposé au Secrétaire général des directives concrètes pour l'examen triennal d'ensemble des activités opérationnelles du système des Nations Unies concernant le développement, qui sera soumis à l'Assemblée générale à sa cinquante-troisième session.

47. S'il est vrai que la revitalisation du Conseil a progressé, il reste encore beaucoup à faire. Par exemple, l'ordre du jour du débat général doit être mieux rationalisé pour mettre en concordance l'examen par le Conseil des travaux de ses organes subsidiaires et ses fonctions d'encadrement et de contrôle. Le Conseil doit pouvoir mener des débats ciblés sur des questions qui exigent de lui une attention particulière; et il est essentiel qu'il dispose des rapports en temps voulu pour pleinement s'acquitter de ses fonctions d'encadrement et de direction. Les nets progrès qui ont marqué la préparation de la plupart des débats doivent se poursuivre, notamment en renforçant la concertation avec le Bureau sur les questions d'organisation concernant la préparation et la conduite de la session de fond.

48. **M. Winnick** (États-Unis d'Amérique) invite instamment le Conseil à choisir au Bureau des membres disposés à prendre l'engagement voulu car, s'il doit fonctionner toute l'année, le Conseil doit pouvoir compter sur l'action directrice de son Bureau.

49. Les États-Unis estiment que le débat de haut niveau consacré à l'accès aux marchés s'est avéré bien plus productif qu'on ne s'y attendait et ils sont favorables au recours à la formule d'un communiqué pour les résultats. Les débats sur l'examen triennal des activités opérationnelles auraient pu donner des résultats plus substantiels et il y aura beaucoup de travail à faire sur cette question pendant la prochaine session de l'Assemblée générale.

50. **M. Ito** (Japon) pense que la session de fond a été une des meilleures organisées à ce jour et qu'elle constitue un modèle pour les sessions à venir.

51. **Le Président** annonce qu'à une séance ultérieure qui doit se tenir la semaine suivante, le Conseil abordera un certain nombre de questions en suspens, dont l'élection des membres de la Commission de la science et de la technique au service du développement, du Comité des politiques du développement et du Comité de l'énergie et des ressources naturelles pour le développement. Dans l'intervalle de temps précédant la reprise de la session, le Conseil tiendra des consultations officieuses sur l'application des résolutions 50/227 et 52/12 B de l'Assemblée générale et sur la coopération entre les institutions de Bretton Woods et les organismes du système des Nations Unies.

Ensuite, le Président déclare suspendue la session de fond de 1998 du Conseil.

La séance est levée à 17 h 50.